

**COMPTE RENDU BUREAU COMMUNAUTAIRE DELIBERATIF
D'ORNE LORRAINE CONFLUENCES**

SEANCE DU 6 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, le six octobre à dix-sept heures, le Bureau Communautaire d'Orne Lorraine Confluences s'est réuni à l'effet d'examiner les différentes questions inscrites à l'ordre du jour, la convocation ayant été transmise le 29 Septembre 2020.

Etaient présents : Mesdames BEAUGNON (à partir de la délibération 2020.BC.011), GUIRLINGER, RIGGI et Messieurs RITZ, LOMBARD, VALENCE, TONIOLO, FORTUNAT, BERG, BROGI, DANTE, MANGIN, HYPOLITE.

Etaient absents : Messieurs CORZANI, LAMORLETTE et MAFFEI.

Secrétaire de séance : Didier VALENCE

2020.BC.009 – PROGRAMME D'INTREVENTIONS ET D'ANIMATIONS DES ESPACES NATURELS SENSIBLES 2020-2021

Pour continuer de sensibiliser la population et faire connaître les Espaces Naturels Sensibles, il est proposé de maintenir le programme d'animations sur l'année notamment pour le public scolaire mais également à destination du grand public.

Ce dernier programme annuel s'inscrit en amont de la mise en place du nouveau dispositif d'accompagnement biodiversité-paysage-circulations douces 2021 que le Conseil Départemental a validé le 30 juin dernier. Ce programme s'inscrit également dans les nouvelles règles du 11ème programme de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse.

Après en avoir délibéré,

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

-- **Valide** le programme d'animations 2020,

-- **Autorise** le Président ou un vice-président à déposer les demandes de subventions auprès du Conseil Départemental de Meurthe et Moselle et de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse,

-- **Valide** le plan de financement suivant :

Code FA	Actions EN et S Orne Lorraine Confluences 2020-21	Montants des opérations	Participations financières					
			CD54	%	AERM	%	OLC	%
FA2021-1	Restauration ou création d'anciens saules têtards des ENS du Rawé et du Rougeval	25 000,00 €	10 000,00 €	40	10 000,00 €	40	5 000,00 €	20
FA2021-2	Réalisation et pose de la signalétique d'information ENS Départementale ainsi que des panneaux réalisés par les écoles (charte du promeneur et de bonne conduite en nature)	18 000,00 €	7 200,00 €	40	7 200,00 €	40	3 600,00 €	20
FA2021-3	Entretien des chemins et des haies ENS (2020 et 2021).	7 000,00 €	4 200,00 €	60	0,00 €	0	2 800,00 €	40
FA2021-4	Entretien annuel des pelouses sèches des ENS (2020 et 2021)	2 000,00 €	800,00 €	40	800,00 €	40	400,00 €	20
FA2021-5	Lutte contre la fermeture du Marais du Cuvillon (2020-2021).	5 000,00 €	2 000,00 €	40	2 000,00 €	40	1 000,00 €	20
FA2021-6	Programme de traitement des embâcles sur le Rawé dans ses parties ENS	5 000,00 €	2 000,00 €	40	2 000,00 €	40	1 000,00 €	20
FA2021-7	Travaux en régie sur les ENS communautaires, sur les continuités écologiques et le territoire OLC	8 280,00 €	8 280,00 €	100	0,00 €	0	0,00 €	0
FA2021-8	Amélioration des réseaux de mare	2 000,00 €	800,00 €	40	800,00 €	40	400,00 €	20
FA2021-9	Amélioration des fonctionnalités écologiques des zones naturelles remarquables hors ENS	5 000,00 €	3 000,00 €	60	0,00 €	0	2 000,00 €	40
FA2021-10	Accompagnement des projets des écoles de Valleroy et de Doncourt-les-Conflans	11 500,00 €	8 600,00 €	75	0,00 €	0	2 900,00 €	25
FA2021-11	Découverte Grand Public des ENS d'OLC	4 500,00 €	3 400,00 €	75	0,00 €	0	1 100,00 €	25
Totaux		93 280,00 €	50 280,00 €		22 800,00 €		20 200,00 €	

2020.BC.010 – ETUDE HYDRAULIQUE DU RUISSEAU DE LA RAMEVAUX A HOMECOURT : DEMANDE DE SUBVENTION

L'étude hydraulique a pour objectif de mesurer le risque inondation du ruisseau de la Ramévaux situé à proximité de l'école Hélène Defaut, place Neruda Allende à Homécourt.

Une modélisation hydraulique permettrait de simuler les écoulements des crues décennales, trentennales et centennales et/ou crue de référence (Plus Hautes Eaux Connues).

La Ramévaux est un cours d'eau qui capte plusieurs bassins versants sur les communes de Roncourt, Montois-La-Montagne et Sainte-Marie-Aux-Chênes. Le ruisseau traverse ensuite une partie de la commune d'Homécourt avant de se jeter dans l'Orne.

Il est attendu de la modélisation hydraulique :

- Une plus grande précision de la caractérisation de l'aléa pour la crue de référence dans le secteur de la place Neruda Allende, en termes de hauteur d'eau maximale, de vitesses d'écoulement et de durée de submersion ;
- La cartographie des zones inondables ;
- La détermination et la cartographie des vitesses d'écoulement ;
- La détermination et la cartographie des hauteurs d'eau sur la rivière ;
- La cartographie des aléas (croisement vitesse / hauteur d'eau) ;

- La définition des cotes de crues au niveau des profils en travers ainsi que dans les secteurs urbanisés.

Après en avoir délibéré,

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

-- **Approuve** le plan de financement prévisionnel suivant :

Recettes prévisionnelles		
Partenaires	Participation	Montant HT
Etat (FPRNM)	50 %	6 000 €
OLC (Autofinancement)	50 %	6 000 €
Total	100 %	12 000 €

-- **Autorise** le Président à solliciter auprès des services de l'Etat une demande de subvention au titre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (Fonds BARNIER).

-- **Autorise** le Président à signer tous les documents relatifs au projet et à la demande de subvention.

2020.BC.011 - SUBVENTION A L'ASSOCIATION MUSIQUE EN MOUVEMENT

L'association Musique en Mouvement a sollicité auprès d'OLC une subvention de 2 000 € pour l'organisation de son festival musical en novembre prochain.

Le dossier déposé est éligible au regard du règlement d'octroi des subventions aux associations. Il n'avait cependant pas été retenu dans la liste présentée en Conseil Communautaire du 20 juillet 2020 en raison de l'absence de retour de la part de l'association concernant les précisions souhaitées sur l'état du projet suite à la crise sanitaire ; l'association n'ayant pas reçu nos demandes (adresse erronée).

Après en avoir délibéré,

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

-- **Valide** le versement de cette subvention de 2 000 € au profit de l'association Musique en Mouvement.

Il est précisé que cette subvention entre dans l'enveloppe prévue au budget 2020. Aucune modification budgétaire n'est donc nécessaire.

2020.BC.012 - CREANCES MISES EN NON-VALEUR

- **Vu** le Code Général des Collectivités Locales,
- **Vu** l'état des créances irrécouvrables dressé par le comptable public à la date du 15 juillet 2020,

Considérant la demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,

Après en avoir délibéré,

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

-- **Valide** l'admission en non-valeur de la somme de 115,82 € correspondant à des prestations d'accueil au Centre Multi-Accueil Coccinelle de novembre 2015 à juin 2016.

AUBOUE, le 7 octobre 2020.

Le Président,
Luc RITZ

